
Raymonde Temkine

Le Théâtre en l'état

OUVRAGE NUMÉRISÉ
AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

éditions

THEATRALES

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

première partie :

LES RAPPORTS DU THÉÂTRE ET DE L'ÉTAT DE 1968 À 1992

1. Petit historique de l'avant-68	13
L'Etat se soucie des Beaux-Arts	14
Les années Malraux (1959-1968)	15
2. Le mini-séisme de mai 68	19
Les revendications des gens de théâtre	20
Des bouffées d'utopie	21
L'Odéon, forum de la contestation	24
Le Festival d'Avignon 1968	26
La contestation dans les institutions	27
Le film des événements	30
3. Les séquelles de la fracture	31
La crise des maisons de la culture	32
Quand passent les ministres	36
La création du SYNDEAC	37
La création de l'AJT	39
4. La reprise en main (1969-1974)	43
Le ministère Duhamel (janvier 1971-mars 1973)	43
La partition du TNP-Chailot	46
5. Le tournant de 1974-1976 : le ministère Guy	47
L'affaire Chailot	50

6. Ministres de la Culture par accident : 1976-1981	53
Finances contre Culture	53
Les choix budgétaires de 1978	56
Une malencontreuse petite phrase	56
L'ATAC	58
La reconstruction du TEP	60
7. La gauche au pouvoir : premier ministère Lang (1981-1986)	63
Jack Lang et le Festival de Nancy	64
Monsieur le ministre et cher Jack	65
Les premières mesures	66
Le sort des théâtres nationaux	69
Un cas particulier : Nanterre-Amandiers	74
La loi du 3 juillet 1985	77
Robert Abirached, Directeur du Théâtre et des Spectacles	78
L'Athénée	82
L'insertion des élèves-comédiens - Le JTN	83
Fin de l'état de grâce	85
8. Le temps de la cohabitation : Ministère Léotard (1986-1988)	89
Les initiatives du ministre	91
9. Deuxième, troisième et quatrième ministères Lang : 1988-1992	93
Bernard Dort, Directeur du Théâtre et des Spectacles	94

deuxième partie
L'ÉTAT PRÉSENT

1. Bernard Faivre d'Arcier, Directeur du Théâtre et des Spectacles	99
Un parcours	100
De quelques affaires	101
2. La répartition des pouvoirs	109
3. Epauler des hommes et gérer des lieux	113

4. Les Scènes nationales	115
Qui, à la direction ?	117
La vocation des scènes nationales	117
5. Le cursus des créateurs	121
6. Les Théâtres nationaux	123
Le Théâtre de la Colline	124
L'Odéon, théâtre colonisé	125
La Comédie-Française	127
Le Théâtre national de Chaillot	130
Le Théâtre national de Strasbourg	133
7. Les Centres dramatiques nationaux	139
Du label au statut	140
Instauration d'une hiérarchie	142
Le cahier des charges des CDN	143
Le contrat de décentralisation de 1991	144
Les CDN et les autorités locales	146
8. Les compagnies indépendantes	149
Qui crée une compagnie ?	149
Les compagnies en commission	152
Changements dans la gestion en 1991-1992	152
L'aide au projet	154
Une politique de conventions	155
La vie en régions	156
Le cas particulier de l'Île-de-France	157
Un "Réseau de théâtre alternatif européen"	159
9. Paris : cartographie théâtrale	161
L'héritage architectural	162
L'apport du XXe siècle	163
10. Le théâtre privé	167
Qu'est-ce qu'un directeur de théâtre privé ?	168
Le Fonds de soutien au théâtre privé	170
Le soutien de la ville de Paris à ses théâtres	172
Rapports du théâtre privé et des subventionnés	173

troisième partie
DE LA PIÈCE AU SPECTACLE

1. Au commencement est la pièce	177
2. L'auteur en campagne	179
Etre publié	180
Le Centre national des Lettres (CNL)	184
L'aide à l'écriture	185
L'aide à la création dramatique	187
Lectures et mises en espace	188
3. La monnaie de la pièce	191
La concurrence du domaine public	193
Le passage du témoin	196
Le montage financier	198
L'ADAMI	200
Sponsoring, mécénat, entr'aide	201
4. Faire durer l'éphémère	205
Une économie de tournées	206
L'organisation des tournées	209
Les tourneurs	210
Le bénéfique ONDA	211
5. Le théâtre fédérateur	213
Les initiatives individuelles	214
L'aide de l'Etat aux échanges culturels avec l'étranger	215
Le ministère des Affaires étrangères	217
L'AFAA	219

ANNEXES

Annexe 1 : Ministres de la Culture et Directeurs du Théâtre	227
Annexe 2 : Les Théâtres nationaux : directeurs et subventions	228
Annexe 3 : Centres dramatiques nationaux et assimilés	229
Annexe 4 : Budget de la Direction du Théâtre et des Spectacles, 1992	234
Annexe 5 : Fréquentation des théâtres parisiens (publics et privés)	235
Annexe 6 : Droits d'auteurs, quelques données chiffrées pour 1990	236
Index des noms cités	237
Principaux sigles utilisés	247
Table des matières	249

A Valentin

I

LES RAPPORTS
DU THÉÂTRE ET
DE L'ÉTAT
DE 1968 À 1992

1

PETIT HISTORIQUE DE L'AVANT-68

"Le théâtre où beaucoup d'hommes se rassemblent et s'électrisent mutuellement est une partie de l'enseignement public" (Bailly, maire de Paris sous la Constituante), ou encore : *"C'est par orgueil que les rois encourageaient les lettres ; les nations libres doivent les soutenir par un esprit de reconnaissance, de justice et de saine politique"* : déclaration de Marie-Joseph Chénier. Cependant, la Révolution n'ayant pas eu le temps d'en légiférer, l'idée de soutenir les Lettres – contentons-nous ici du théâtre – n'est venue que tard en France, même devenue nation libre. Par orgueil elle aussi, elle a entretenu mais seulement, pendant un siècle et demi encore, les quatre théâtres nationaux hérités de l'Ancien Régime, et quand même créé, en 1920, un nouveau Théâtre national populaire sis au Trocadéro, confié à Gémier, mais théâtre national du pauvre, sans équipements et sans moyens. Jusqu'après la deuxième guerre mondiale, le théâtre ne fut qu'une activité commerciale parmi d'autres (mais plus que d'autres taxée), même si Jean Zay, ministre du Front populaire de 1936 à 1939 – combien combattu et moqué par les grands bourgeois du Palais Bourbon ! – tenta d'aider un peu les membres du Cartel. Encore, le ministre des Finances se refusant à ouvrir une ligne budgétaire, dut-il avoir recours à un moyen détourné. Il mit le ministre des Postes à contribution : la radiodiffusion, qu'il gérait, ne pillait-elle pas – déjà – le théâtre !* Il est intéressant de le rappeler parce que ce n'est que par un harcèlement incessant de la forteresse "Audiovisuel" qu'aujourd'hui les gens de théâtre – auteurs, acteurs et autres responsables du spectacle –

* Emile COPFERMANN : *Le Théâtre en France*, t. 2, p. 384, éd. Armand Colin.

obtiennent la prise en considération rechignouse de leurs droits. Il faut noter d'ailleurs qu'à cette époque, ceux-là même qui méritaient le mieux d'être aidés par l'État pour faire un théâtre de grande qualité, ne recherchaient pas la subvention, craignant d'y perdre leur liberté. Copeau, Dullin se sont accommodés de vivre les aléas de l'exploitation privée. Dullin, dans un rapport commandé par la Présidence du Conseil en 1938, trace un plan de décentralisation sans subventions, et suggère que *"l'Etat décrète que tout théâtre doit être exploité et dirigé artistiquement par le détenteur du bail de ce théâtre après obtention d'une licence l'autorisant à exercer la profession"*. C'était n'envisager qu'une exploitation privée, mais avec une garantie de compétence que prendra en compte l'ordonnance de 1945, dont il sera beaucoup question, toujours en vigueur mais en cours d'examen pour révision.

Oui, c'est après la deuxième guerre mondiale que l'idée de théâtre-service public entre en application mais le Front populaire en avait jeté les germes. La guerre déclarée, Jean Zay assassiné par la Milice, l'idée reste sous le boisseau, mais de jeunes hommes de théâtre, dès les années 30, parcouraient la province – et pendant l'Occupation ils continuèrent, parfois dans la clandestinité – se préparant à assumer la tâche ardue et exaltante de décentralisateurs : **la Compagnie des Quinze** de Michel Saint-Denis, **les Comédiens routiers** de Léon Chancerel **la Compagnie des Quatre saisons** de Jean Dasté, André Barsacq, Maurice Jacquemont, fondées toutes trois par d'anciens Copiaux, **la Roulotte** de Jean Vilar, **le Rideau gris** de Louis Ducreux, **le Regain** de Christian Casadesus.

L'ÉTAT SE SOUCIE DES BEAUX-ARTS

Un décret de novembre 1944 crée, au sein du ministère de l'Éducation nationale, une Direction générale des Arts et Lettres sous l'autorité de Jacques Jaujard, qui a le mérite de laisser les mains libres à Jeanne Laurent, nommée sous-directrice de la Direction des Spectacles et de la Musique. Des hommes de théâtre, des notables provinciaux, le public déjà organisé (Travail et Culture, Peuple et Culture), ou s'organisant pour impulser l'action lancée (les Amis du théâtre populaire, ATP, 1953), trouvent en elle la volonté de soutenir leur action en leur obtenant une reconnaissance officielle et l'octroi de subventions ; et quand on ne vient pas solliciter son appui, c'est Jeanne Laurent qui suscite des vocations de défricheurs.

De 1947 à 1952, elle crée cinq Centres dramatiques nationaux (CDN) : la **Comédie de Saint-Etienne**, implantée par Jean Dasté, le **CDN de l'Est**, souhaité en Alsace par un syndicat intercommunal, créé à Colmar et confié à Roland Piétri, le **Grenier de Toulouse**, créé déjà par Maurice Sarrazin et qu'elle labélise, la **Comédie de l'Ouest**, compagnie d'amateurs rennais devenant professionnels sous la direction d'Hubert Gignoux, le **CDN du Sud-Est** à Aix, à partir de la **Comédie de Provence** dirigée par Gaston Baty, le dernier survivant du **Cartel**.

Vivement critiquée par les milieux parisiens influents hostiles à l'idée de théâtre-service public, Jeanne Laurent est limogée en 1952, et la décentralisation théâtrale stoppée. Elle avait, en 1951, convaincu Jean Vilar réticent de prendre la direction du **Théâtre national populaire** du Palais de Chaillot, édifié à la place du poussiéreux Trocadéro. Ce théâtre national populaire sans troupe, pauvrement tributaire de la **Comédie-Française** et de l'**Odéon**, qui venaient y jouer par charité, souvent sans décors, devient dans les années 50, sous la direction de Vilar, le **TNP**, phare du théâtre français.

Ces années ne sont fastes pour le théâtre que grâce au **TNP** et à l'activité des petits théâtres privés souvent situés rive gauche, découvreurs de Beckett, Ionesco, Adamov... nos classiques du XXe siècle. Les pouvoirs publics s'en désintéressent, ils se contentent de gérer chichement ce qui existe, sans élargir le champ.

LES ANNÉES MALRAUX (1959-1968)

De Gaulle arrivé au pouvoir crée, en 1959, pour en confier la direction à André Malraux, un ministère de la Culture. Tantôt ministère de la Culture, tantôt des Affaires culturelles ; tantôt pleinement ministère, tantôt simple secrétariat d'Etat ; jumelé parfois avec l'environnement ou la communication, et maintenant annexant en sus les grands travaux, et toujours sis 3 rue de Valois : ces modifications n'importent pas tellement au théâtre qui est, depuis 1959, tributaire d'une Direction logée 53 rue Saint-Dominique et gérée par un Directeur du Théâtre et des Spectacles. Sa personnalité est de grande importance pour les responsables de théâtres de tous statuts et les compagnies théâtrales. Toutes les revendications battent à sa porte. Il est leur interlocuteur désigné. Les directives sont données rue de Valois, la rue Saint-Dominique les concrétise de façon plus ou moins personnalisée. Il y